

LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Projet de création ou de transformation de structures pour la petite enfance : crèches, micro-crèches, halte-garderie...

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous avez le souhait d'ouvrir une structure d'accueil de la petite enfance sur votre territoire ? Vous souhaitez réhabiliter un bâtiment pour y installer un EAJE ? Vous êtes sollicité par des habitants en recherche d'un mode d'accueil ?

Description des prestations proposées

Conseils sur la définition des besoins du territoire, appui méthodologique sur la définition du projet d'EAJE, aide à la décision sur le choix de type d'EAJE, conseils en matière d'organisation fonctionnelle du bâtiment et d'organisation en termes de ressources humaines de la structure.

Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation proposé par le Département pourrait être le suivant :

Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Premier entretien téléphonique d'échanges autour du projet et information à la CAF du lancement de projet.
- Mise à disposition de documents ressources.
- Rendez-vous sur site en cas de réhabilitation de locaux.
- Orientation vers le service d'action sociale de la CAF pour l'étude des besoins pour tout type d'EAJE, quel que soit le gestionnaire retenu (privé ou public).

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- En collaboration avec la mission ingénierie et appui aux territoires, relecture du cahier des charges pour recruter un prestataire.
- Lors de la réalisation des études préalables, information sur les contraintes techniques et réglementaires..
- Avis d'opportunité sur les premiers plans du projet bâtimentaire ainsi que sur les besoins identifiés en mode de garde.

Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle

- Suivi de l'avis d'opportunité : échanges de courriels, transmission d'un document word pour les réponses de la collectivité ou de l'architecte ou des porteurs de projets...
- Réalisation d'un avis de faisabilité sur plans d'avant-projet (APS/APD) avec rappel des documents obligatoires à fournir 3 mois avant la date d'ouverture envisagée.
- Participation à une visite de chantier (bâtiment hors d'eau et d'air et cloisons installées) : conseils d'ajustement pour l'aménagement et la sécurisation du bâtiment à partir du référentiel national.
- Etude du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement : conseils d'amélioration par courriels et envoi si besoin d'une check-list des éléments obligatoires.
- NB : préalablement à l'ouverture de la structure, il est précisé que le Département devra délivrer un avis favorable d'ouverture pour les EAJE avec gestionnaire public ou une autorisation d'ouverture pour les EAJE avec gestionnaire privé.

CRÉATION, TRANSFORMATION ET GESTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)



LA MANCHE
EN APPUI AUX TERRITOIRES



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée à tous les porteurs de projets : collectivités ou autres.
- Niveau 1 à 3 : accompagnement gratuit.

CONTACT

Protection maternelle et infantile (PMI) 02 33 77 72 72
Mission ingénierie et appui au territoires 02 33 05 96 62
ou [formulaire de contact](#)